

Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | GÉNÉRAL

N° 5, 28 septembre 2018

Message important de Santé Canada Utilisateurs de produits à base de carbaryl

RETRAITS ET MODIFICATIONS D'USAGES – PRODUITS À BASE DE CARBARYL

Le 31 mars 2016, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a publié les résultats de sa réévaluation complète du carbaryl¹. L'ARLA a conclu que plusieurs usages inscrits aux étiquettes devaient être retirés et d'autres modifiés ou restreints en raison de risques inacceptables pour la santé. Ces changements entreront en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Depuis le 1^{er} avril 2018, **seuls trois produits** à usage commercial contenant du carbaryl peuvent être vendus au détail. Les étiquettes ont été mises à jour selon les exigences de l'ARLA :

Nom	Homologation	Utilisations permises
SEVIN T&O	16653	Arbres, plantes ornementales, forêts et boisés
ECO BRAN INSECTICIDE À SAUTERELLES	25815	Appâts au son pour les cultures de céréales et d'oléagineux, les pâturages et les grands pâturages
SEVIN XLR	27876	Cultures fourragères, de plein champ, céréales, légumes, certaines cultures fruitières et tabac

La date de fin de vente pour tous les autres produits était le 31 mars 2018 et leur usage est permis jusqu'au 31 mars 2019.

Modifications d'usage et mesures de réduction des risques

De nombreuses mesures ont été ajoutées à l'étiquette, afin de mieux protéger la santé humaine et l'environnement. **Lisez attentivement l'étiquette** pour bien cerner les changements au mode d'emploi et les précautions qui s'appliquent à votre usage du carbaryl.

¹ [Décision de réévaluation RVD2016-02, Carbaryl](#)

Disposition des produits périmés ou inutilisés

Pour savoir comment éliminer tout pesticide commercial ou agricole qui n'est plus homologué ou que vous n'utilisez plus, communiquez avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Vous pouvez conserver à part vos pesticides agricoles périmés ou inutilisés et les apporter à l'un des sites participant à la collecte de pesticides périmés organisée par [AgriRECUP à l'automne 2020](#).

Signaler des problèmes liés à la santé ou à la sécurité

Les Canadiens sont encouragés à signaler tout effet indésirable au fabricant qui est tenu par la loi d'en informer Santé Canada. Chacun peut également signaler un incident directement à Santé Canada en remplissant le [formulaire de déclaration](#).

Pour plus d'information

Contactez le *Programme de la conformité des pesticides* de Santé Canada :

- Montréal : 514 283-7306
- Québec : 418 648-7701
- hc.info.pesticides.quebec.sc@canada.ca

Ce bulletin d'information a été rédigé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.